

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Site d'Intérêt Métropolitain Nord-Ouest Aéroport - Commune de Mérignac -
Conclusions des études préalables - Décisions -**

. Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Nouvelle Politique Economique approuvée par le Conseil de Communauté du 17 janvier 2003, a retenu huit sites d'intérêt métropolitain, en raison :

- de leur localisation,
- de leurs caractéristiques socio-économiques, géographiques et urbaines,
- de la présence d'entreprises leader sur leur secteur d'activité,
- de leurs disponibilités foncières.

Le territoire Nord-Ouest Aéroport couvrant les communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et du Haillan a été retenu dans ce cadre là, comme étant dédié prioritairement à l'industrie et à la maintenance aéronautique, ainsi qu'à la logistique.

A ce titre, il a fait l'objet d'une première réflexion stratégique engagée en 2003 par KPMG, dont les conclusions ont permis de faire émerger les principales orientations.

Celles-ci se déclinent dans le temps et dans l'espace de la manière suivante :

► A court terme

- ▶ Le principe de Technoparc et notamment le projet d'école d'ingénieurs en génie industriel, ainsi que le concept de carrefour des technologies ont été validés par le Comité de Pilotage du 9 juillet 2004.

Le Technoparc étant défini comme un site qui :

- accueille des entreprises de type PME/PMI, avec en point commun discriminant :
 - *une vocation technologique industrielle de l'activité,*
 - *exportatrices ou sous-traitantes locales,*
 - *employant des ressources humaines qualifiées,*
- met à leur disposition un niveau de fonctionnalités élevé et favorise la mutualisation des équipements et des coûts,
- est préservé notamment par une qualité environnementale et urbanistique marquée,
- nécessite un investissement public important, traduit par le niveau du prix du foncier et la capacité à porter les fonctionnalités apportées aux entreprises,
- permet le développement grâce à cette spécialisation sous dix ans de la création d'un volume d'emplois, estimé dans une fourchette de 1 500 à 2 500,
- n'est pas une zone d'activités au sens usuel,

Le Technoparc a également vocation à :

- constituer sur la métropole un pôle d'innovation d'envergure européenne dans les technologies industrielles et doter l'agglomération d'un produit d'appel de rayonnement international en matière de parc d'activités innovantes (rendre compétitif le territoire),
- maintenir et développer les compétences industrielles innovantes sur l'aire métropolitaine de Bordeaux (éviter la perte du savoir-faire, soutenir et s'appuyer sur les compétences existantes),
- engager une reconquête de cohérence économique et urbaine du S.I.M. Nord-Ouest Aéroport.

Sa mise en œuvre opérationnelle est proposée sur un sous périmètre du SIM Nord-Ouest Aéroport, représentant environ 45 hectares. Cette emprise correspond aux terrains appartenant pour moitié à la Financière Dassault et à trois propriétaires privés. L'assiette de ce projet n'étant pas maîtrisée par les collectivités publiques, il conviendra d'engager très rapidement les premières acquisitions amiables.

- ▶ En parallèle de ce concept, ont été identifiées un ensemble d'actions opérationnelles à réaliser sur des sous périmètres du SIM Nord-Ouest Aéroport.

Il s'agit :

- de la poursuite de l'aménagement du Secteur Saint-Exupéry à Mérignac, en vue d'ouvrir à la commercialisation, à très court terme, du foncier communautaire à vocation économique,
- de l'engagement de la requalification de la zone du Phare à Mérignac,
- de la requalification du lotissement d'activités Toussaint-Catros, au Haillan, dont les études pourraient être engagées en 2004,
- de la mise en œuvre d'une réflexion globale sur le site des Cinq Chemins, avec l'idée de la création d'une porte d'entrée sur les industries aéronautiques et spatiales.

Les études préopérationnelles à engager pour le Technoparc, devront porter sur :

- la réalisation d'un état des lieux et l'élaboration d'un diagnostic technique,
- l'élaboration d'un programme d'actions d'aménagement, complété des coûts correspondants à sa mise en œuvre,
- la préconisation d'une stratégie d'intervention, et du montage juridique et financier le plus opportun au regard de la spécificité du projet.

En parallèle, une mission spécifique sera confiée à un bureau d'études, pour assurer les prestations suivantes :

- assistance à la définition du centre interdisciplinaire des technologies industrielles (préprogrammation et programme, montage juridique et financier, organisation et gestion),

- assistance à la définition de la Maison de l'Innovation (préprogramme et programme, montage juridique et financier, organisation et gestion),
- assistance au montage du projet d'école d'ingénieur en ingénierie des systèmes industriels,
- assistance à la création d'une plate-forme technologique dédiée au projet Unmanned Combat Aerial Vehicle (U.C.A.V.),
- assistance à la définition du programme de la première phase de réalisation du Technoparc, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique commerciale ambitieuse et internationale,

► A long terme

En vue d'assurer une cohérence d'ensemble du développement du territoire du SIM Nord Ouest Aéroport, il est proposé de mettre en place une politique d'action foncière volontariste, susceptible de maîtriser l'évolution foncière sur les parties non couvertes par le projet de Technoparc, ou les zones d'activités existantes.

Aussi, en fonction de ce qui précède, Il vous est demandé aujourd'hui de vous prononcer favorablement sur les conclusions des études déjà réalisées et :

DECIDER le lancement des études préopérationnelles qui permettront de vérifier la faisabilité technique et financière des orientations préconisées,

DECIDER la mise en œuvre d'une politique d'action foncière volontariste dans le cadre du S.I.M. avec, si nécessaire, la mise en place d'un Droit de Préemption Urbain renforcé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 4 AOÛT 2004
--

M. JEAN-CHARLES BRON

